

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
06/04/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 04
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Occupation du domaine
privé communal
Tarifs Parc du Château
d'Aubiry**

En l'an deux mille vingt-trois et le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ;, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme OHN Christiane, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. PLANAS Pierre, conseiller municipal à M. BELTRAN José, Adjoint,
M. REDONDO Simon, conseiller municipal à M. ANGULO José, Adjoint
M. COSTE Jean-François conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, Adjoint,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail emphytéotique établi entre la commune de Céret et la SAS Société RE, en date du 29 mars 2021 sur un terrain à usage de parc constituant la partie basse du Parc du Château d'Aubiry cadastré section AH numéro 96 lieu-dit Aubiry, pour une surface de 04 ha 99 a 82 ca,

Considérant qu'au titre du bail emphytéotique, la commune a un droit réel analogue à celui d'un propriétaire. En tant que quasi-propiétaire du bien ou du terrain loué, le locataire dispose d'un droit d'exploitation fort qui s'accompagne d'une immense liberté tant dans l'exploitation que dans l'amélioration du fonds loué. Le bail emphytéotique donne à l'emphytéote des droits réels immobiliers très similaires à ceux dont bénéficie un propriétaire. Le locataire est ainsi en mesure d'exploiter le fonds lui-même s'il le souhaite ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Considérant que la ville souhaite développer de manière plus constante les événements organisés au parc,

Aussi, pour tout événement, et dans le cadre de l'optimisation du parc, il est proposé de mettre en œuvre une convention cadre qui devra être établie avec chaque partenaire, prenant en compte tous les paramètres liés à l'occupation et de voter les tarifs à compter du 1^{er} avril 2023.

Il est proposé la grille tarifaire suivante applicable aux commerces ambulants : buvettes, exposants... :

Désignation	Prix nets par jour	
Food-truck	40 Euros par food-truck	
Autres commerces ambulants	20 Euros les 3 mètres linéaires	+ 6 Euros le mètre supplémentaire
Fourniture électricité	Non Inclus dans le tarif	Fluides facturés par relevé de compteur
Fourniture eau	Non Inclus dans le tarif	Fluides facturés par relevé de compteur

Une autre délibération sera prise ultérieurement pour fixer des tarifs applicables lors d'évènements exceptionnels et pour une présence continue à la saison.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés
(4 abstentions: PUIGMAL P, PARAYRE J, QUER M, TORRENT M)

- **DE FIXER** pour tout événement la grille tarifaire suivante applicable aux commerces ambulants : buvettes, exposants... à compter du 1^{er} avril 2023 :

Désignation	Prix nets par jour	
Food-truck	40 Euros par food-truck	
Autres commerces ambulants	20 Euros les 3 mètres linéaires	+ 6 Euros le mètre supplémentaire
Fourniture électricité	Non Inclus dans le tarif	Fluides facturés par relevé de compteur
Fourniture eau	Non Inclus dans le tarif	Fluides facturés par relevé de compteur

- **DE VALIDER** la convention cadre ci-annexée,
- **QUE LES RECETTES** seront inscrites sur le budget de la ville,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir et pour l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

